



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## bâtiments

Question écrite n° 80818

### Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle de nouveau l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le devenir du terrain sur lequel sont actuellement situés le centre des impôts et la recette de Levallois. Celui-ci a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique dans le cadre du processus d'achèvement de la ZAC Front-de-Seine. Aussi s'étonne-t-il de la réponse qui a été apportée à sa question écrite n° 69847 publiée au Journal officiel le 12 juillet dernier. En effet, cette réponse indique que le ministère souhaite regrouper l'ensemble des services fiscaux basés sur le territoire communal dans l'hôtel des impôts de la rue Baudin, afin d'éviter « un investissement très important, dont le coût ne serait pas justifié ». Or, comme indiqué précédemment, ce bâtiment est destiné à être détruit prochainement et remplacé par un parc et des immeubles d'habitation, dans le cadre du processus d'achèvement de la ZAC Front-de-Seine. Reloger tous les services fiscaux de la commune au sein de cet immeuble ne serait donc qu'extrêmement temporaire et engagerait l'État à financer deux déménagements dans un laps de temps très court. Aussi, serait-il judicieux d'envisager dès maintenant le regroupement des services concernés dans un seul et même immeuble situé sur le territoire de la commune, notamment dans les locaux abandonnés par la Banque de France au 43-45, rue Louise-Michel. Il lui demande donc de bien vouloir reconsidérer sa position sur le sujet et préciser, le cas échéant, les délais d'installation des différents services.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire propose de reloger les services fiscaux dans l'immeuble abandonné par la Banque de France au 43-45, rue Louise-Michel, à Levallois, et souhaite que les services de la comptabilité publique y soient aussi transférés pour créer un hôtel des finances. Dans son état actuel, l'immeuble de la Banque de France ne répond pas aux besoins des services. Sa valeur, liée à son emplacement, et la nécessité de réaliser des travaux très lourds de restructuration et d'extension pour y installer un hôtel des finances entraîneraient un investissement très important dont le coût ne serait pas justifié. S'il est évident que la trésorerie municipale de Levallois, en raison de sa situation immobilière dégradée, doit être réinstallée dans les meilleurs délais, les anciens bureaux de la Banque de France ne permettent pas de répondre à cette contrainte. Une solution de relogement répondant à cet impératif a d'ailleurs été trouvée dans un immeuble locatif. Par ailleurs, le transfert à un coût limité de la trésorerie fiscale dans l'hôtel des impôts de la rue Baudin est envisagée à court terme dans le cadre du plan de modernisation du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie annoncé le 7 juillet 2005. Il permettra d'offrir un point d'entrée unique aux contribuables de Levallois-Perret, les superficies disponibles étant suffisantes. Cette solution irait dans le sens du souhait du parlementaire de voir créer un hôtel des finances à Levallois-Perret. La direction générale des impôts et la direction générale de la comptabilité publique n'ont aucun intérêt, ni fonctionnel ni économique, à le quitter volontairement. Si elles devaient l'abandonner dans le cadre de la ZAC Front-de-Seine, pour l'immeuble de la Banque de France, ce serait au prix d'une acquisition immobilière excessivement coûteuse suivie de travaux lourds de restructuration et d'extension, sans doute incompatible avec les capacités de financement publiques et le calendrier d'achèvement de la ZAC. Le Minefi, ne faisant pas obstacle aux projets de rénovation urbaine engagés, est disposé à étudier toute autre

solution de relogement adaptée aux besoins de ses services et sans soulte à la charge de l'État.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Balkany](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80818

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 2005, page 11429

**Réponse publiée le :** 14 février 2006, page 1573